



Les deux présumés kidnappeurs vont être présentés dans les prochains jours devant le procureur de la République près le Tribunal de grande instance du Mfoundi.

Le quotidien gouvernemental Cameroon Tribune rapporte les faits :

*Tout part d'une plainte introduite par une mère désespérée, suite à la disparition de sa fille. En effet, **Rosine Fanny M.** se rapproche de la **Division régionale de la police judiciaire (DRPJ)** du Centre à Yaoundé après que sa fille Erica, âgée de 16 ans, a été enlevée par des inconnus. Au bout du fil, les présumés **ravisseurs** exigent aux parents une **rançon** de 500 000 F pour la libération de la victime. La DRPJ du Centre ouvre une enquête sous haute instruction du délégué général à la Sûreté nationale, **Martin Mbarga Nguélé**.*

*Soucieux de sauver la vie de leur fille, les parents versent, à l'insu des éléments de la DRPJ, la somme de 300 000 F à l'un des ravisseurs. Lequel se presse de relâcher la victime, après l'avoir violée à plusieurs reprises, selon les informations de la police judiciaire. Les services des recherches et **enquêtes criminelles** ne lâchent cependant pas l'affaire. « La DRPJ a poursuivi ses investigations et les présumés kidnappeurs ont été localisés dans la ville de Mfou, plus précisément au village Ndong », affirme **Charles Gaston Ndongo Epok, commissaire de police principal**. Les éléments de la DRPJ font irruption au domicile des présumés kidnappeurs à 3h du matin le 29 juillet dernier. Les nommés **Jean Edang Mbarga, 22 ans, et***

Melvin Kabate, 23 ans sont interpellés. Le téléphone portable de la jeune Erica est retrouvé, tout comme trois autres androïdes qui seraient aussi attribués à d'autres victimes. Une fois dans les locaux de la DRPJ du Centre, le suspect Jean Mbarga Edang est identifié par une autre victime de nationalité Rwandaise, âgée de 18 ans. Sa mère avait alors porté plainte pour enlèvement, séquestration et viol depuis le 29 juin 2021. « Les deux présumés ravisseurs étaient jusque-là inconnus des services de sécurité et de renseignement. Néanmoins, nous avons constaté par la suite qu'ils avaient pris l'habitude d'appâter leurs victimes, de les séquestrer, de les violer avant d'exiger par la suite des rançons », conclut le chef de service des recherches et enquêtes criminelles.